



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi 2 juillet 2020 À 20 h 00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel no 23 du 18 juin 2020 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Le montant du crédit du point 4 de l'ordre du jour a fait l'objet d'un rectificatif dans le Journal Officiel no 24 du 26 juin 2020. Le montant brut à voter se monte à Fr. 136'366.- alors que c'est le montant net de Fr. 130'706.- qui avait été publié initialement.

Il salue la présence de M. Anthony Maître, collaborateur auprès du bureau d'ingénieurs ATB SA. Il interviendra au point 3 de l'ordre du jour.

Excusé: M. Michel Choffat.

44 citoyennes et citoyens sont présents. Toutes sont habilitées à voter.

Les manifestations de plus de 30 personnes doivent être annoncées au canton. Nous devons respecter les prescriptions fédérales et cantonales en matière de distanciations physiques et de mesures d'hygiène. Je vous invite à noter vos nom et prénom sur les listes qui se trouvent sur la table à l'entrée de cette salle. Elles seront détruites après 14 jours.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 février 2020.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2019, approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.- destiné à financer les travaux de réfection du pont sur l'Allaine à Courtemaître avec pose d'une étanchéité pour garantir sa durabilité, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 136'366.- destiné à financer des travaux d'assainissement d'une partie des infrastructures existantes (éclairage public, conduites d'eau potable, canalisations d'eaux usées) dans les quartiers « La Basse-Fin » et « Dôs Inneccé » à Courtemaître, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.- destiné à équiper les salles de classe de Buix, Courtemaîche et Montignez d'infrastructures numériques et informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes), à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
6. Divers

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Henri Erard propose d'inverser les points 2 et 3 afin permettre ensuite de libérer M. Maître.

Cette demande est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Point 1

Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 février 2020.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 2

Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2019, approuver les dépassements budgétaires.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Michèle Cerf, receveuse communale.

Elle commente et présente à l'aide d'une projection sur écran

- Les dépassements budgétaires et les variations de 10 %, mais au minimum Fr. 5'000.-
- Les services communaux
- Le bilan
- Les investissements

Thierry Crélin, maire : il faut relativiser ces chiffres. Nous avons touché Fr. 300'000.- dans le cadre de la péréquation financière compte tenu des bonnes rentrées fiscales encaissées durant l'année 2018.

Le MCH2 nous a obligés à effectuer le relèvement de certains actifs. Je rappelle que nous maîtrisons peu de chiffres. La majorité des charges nous est imposée par le canton. Je reviendrai tout à l'heure sur les mesures prises pour améliorer la situation financière.

La parole n'étant pas demandée, Thierry Créatin lit le rapport de Mazars SA, vérificatrice des comptes communaux.

Les comptes 2019 présentant des charges pour Fr. 5'241'128.77 et des produits totalisant Fr. 5'070'732.74, soit une perte de Fr. 170'396.03, sont acceptés à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 3

Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.- destiné à financer les travaux de réfection du pont sur l'Allaine à Courtemaîche avec pose d'une étanchéité pour garantir sa durabilité, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Daniel Fleury, conseiller communal : comme dit précédemment, ce point sera présenté par M. Maître. Je le remercie et lui cède la parole.

Anthony Maître remercie le Conseil communal d'avoir sollicité le Bureau ATB SA pour mener à bien ce projet de réfection. Il commente et présente les travaux envisagés à l'aide d'une projection sur écran.

- Les bases du projet
- Le mandant confié par la commune
- Le projet de réfection de cet ouvrage
- La nécessité de la réfection
- Le suivi des charges supportées par ce pont
- Le plan de situation
- Les différents profils
- les prochaines étapes et procédure en cas d'acceptation de ce projet.

M. Robert Prongué : de quel pont s'agit-il ?

Daniel Fleury : du pont sur l'Allaine à Courtemaîche se trouvant près de l'entreprise Chapuis, en direction de la gare.

Daniel Fleury commente très succinctement les différents chiffres du devis estimatif se montant à Fr. 70'000.-.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans opposition.

Henri Erard remercie M. Maître de sa disponibilité et le libère. Ce dernier salue et quitte la salle.

Point 4

Discuter et voter un crédit de Fr. 136'366.- destiné à financer des travaux d'assainissement d'une partie des infrastructures existantes (éclairage public, conduites d'eau potable, canalisations d'eaux usées) dans les quartiers « La Basse-Fin » et « Dôls Inneché » à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée tacitement, sans avis contraire.

Dany Contreras, conseiller communal : comme je vous l'ai dit à la fin de l'année passée, nous renouvelons l'éclairage public en fonction des projets BKW Energie SA.

Nous collaborons aussi avec BKW Energie SA lorsque des privés, notamment des agriculteurs, ou des entreprises ont besoins d'augmenter leur puissance électrique.

BKW Energie SA va enterrer la ligne électrique dans le quartier de la Basse-Fin à Courtemaîche.

Nous saisissons cette opportunité pour changer une dizaine de points lumineux. Nous installerons un éclairage dynamique qui s'allume en fonction du trafic.

Il y a deux ans, nous avons changé 3 lampadaires dans ce quartier suite aux intempéries.

Gilbert Prongué : il faudrait aussi changer les luminaires de la « Vie de Grandgourt » à Buix.

Dany Contreras : nous nous adaptons aux projets BKW Energie SA pour effectuer nos propres travaux. Il serait difficile que nous participions seuls aux frais des fouilles. Le montant à payer serait le double de ce que nous devons payer si nous collaborons avec BKW Energie SA.

Aurélien Salomon : avez-vous envisagé d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit dans certaines rues ?

Dany Contreras : tout est possible avec les systèmes proposés aujourd'hui. Voulons-nous vraiment avoir des secteurs totalement éteints ? Je ne pense pas que ce soit une volonté de la majorité des citoyens.

Le système dynamique proposé dans ce quartier est déjà une solution très intéressante. Mais à l'avenir il serait possible par ce nouveau système d'éteindre une partie de la nuit.

Daniel Fleury, conseiller communal : on va profiter de remplacer la conduite d'eau potable sur env. 60 mètres. Nous allons également remédier à deux mesures demandées par le PGEE.

Je vous rappelle que ce genre de travaux est financé par les taxes.

Pourquoi n'allons-nous pas jusqu'au bout de la rue ? Parce que la première partie se fera par des fouilles (ouverture de la route) alors qu'il sera possible d'effectuer le 2^{ème} tronçon par la technique du chemisage.

Il commente succinctement les différents chiffres du devis estimatif.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Point 5

Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.- destiné à équiper les salles de classe de Buix, Courtemaîche et Montignez d'infrastructures numériques et informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes), à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'ordre du jour est accepté tacitement, sans avis contraire.

Mme Angéline Ruchti, conseillère communale, présente ce point.

- Il s'agit d'équiper les classes des écoles de Buix, Courtemaîche, Montignez, en infrastructures numériques et informatiques
- Elle rappelle les buts de l'école publique et l'évolution de la société par une numérisation croissante dans tous les domaines
- Elle cite les avantages liés à ces investissements.
 - excellente mise en oeuvre des nouvelles méthodes d'apprentissages scolaires
 - suscite la curiosité et l'intérêt des enfants et rend les enseignements plus ludiques et stimulants
 - interactivité entre l'enseignant et l'élève
 - mise à disposition de documents plus variés (vidéo, images,...)
 - surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir
 - permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en communs
 - utilisation de différents outils pour rendre plus dynamique une présentation de documents, l'enseignant peut concevoir des modes de présentation qui interrogent, suscitent la curiosité, focalisent les regards...

- Un tableau interactif avec connexion internet coûte Fr. 10'000.-.

Marylaure Berthold : est-ce que la connexion se fera par câble ?

Angéline Ruchti : ce sera une connexion filaire et pas par WIFI.

Damien Bélet : pourquoi des tablettes pour les plus petites classes ?

Angéline Ruchti : cela leur permettra d'apprendre et également d'être plus autonome.

Damien Bélet : je ne trouve pas cela judicieux. Ce serait mieux de leur acheter des tableaux interactifs qui sont plus grands.

Angéline Ruchti : c'est le matériel conseillé au niveau cantonal pour les petites sections

Hildegarde Lièvre, directrice du cercle scolaire : les enfants ne seront pas toute la journée sur les tablettes. L'utilisation dépendra des activités.

Jacques Carpentier : les pédiatres luttent contre les écrans, Je ne suis pas certain que ce projet soit très judicieux.

Angéline Ruchti : chacun a besoin de connaître l'informatique, les systèmes numériques. La plupart des enfants ont déjà accès à de tels outils avant d'intégrer l'école.

Quentin Vuillaume : je ne trouve pas cela bien pour l'école enfantine. Après je suis d'accord.

Angéline Ruchti : c'est le service de l'enseignement qui nous donne les directives à suivre.

Marylaure Berthold : je suis contre l'installation de tablettes pour les petits. Personnellement à la maison nous avons fait le choix de ne pas les mettre devant une tablette. Pour les grands, je trouve cela bien.

Jacques Carpentier : les pédiatres disent que les écrans ne sont pas nécessaires avant l'âge de six ans.

Angéline Ruchti : cela dépend de la fréquence d'utilisation.

Marylaure Berthold : que fera-t-on avec les enfants qui sont sensibles aux ondes ? Je ne trouve pas judicieux de les exposer.

Y aura-t-il une option pour ces enfants ou devront-ils mettre un casque ?

Angéline Ruchti : je ne peux pas répondre à cette question. Si des enfants sont plus sensibles je pense qu'il y aura des possibilités. Je me renseignerai auprès du service de l'enseignement.

Edgar Theurillat : vous avez cité les avantages. Y a-t-il des inconvénients ?

Angéline Ruchti : personnellement je n'en vois aucun.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente, avec deux oppositions.

Point 6

Divers.

Claudia Villard, conseillère communale : les travaux des deux cabanes forestières ont débuté. Ils devraient être terminés début août 2020.

Le conseil communal a décidé de former deux « amicales » composées d'habitants de Courtemaîche et Montignez. Elles aideront à la gestion et à l'entretien de ces deux cabanes forestières.

Pierre Clavel, conseiller communal :

Plan d'aménagement local - PAL

- Allers-retours entre commune et canton
- Retours pour corrections
- Dernière version envoyée au canton mi-octobre 2019
- La crise sanitaire a tout retardé
- Le canton a maintenant un problème de compatibilité entre le PAL et le plan spécial « Périmètre réservé aux eaux » - PRE

Dominique Voirol : la future zone de « La Basse-Fin » est étroitement liée au PAL. Est-elle mise en veilleuse ?

Pierre Clavel : oui et non mais notre PAL est subordonné à l'acceptation du PRE bien même que ce plan spécial « La Basse-Fin » n'est pas concerné par un cours d'eau.

Dominique Voirol : le canton devrait faire un effort. Des gens aimeraient certainement construire mais on ne peut pas leur offrir de parcelles à Courtemaîche.

Pierre Clavel : le canton n'a pas l'habitude de se dépêcher. Il examine le PAL au m2 près. On ne peut rien faire de plus.

Thierry Crétin : l'Association Jurassienne des Communes (AJC) a tenu séance la semaine passée. Nous avons abordé cette question du PRE.

Le canton étudie actuellement la question des oppositions (95) et dans quelle mesure nous pouvons avancer dans la procédure de ce plan spécial. Je suis intervenu auprès du ministre. Nous suivons ce dossier de près car nous aussi on souhaite avancer dans la viabilisation de ce secteur de « La Basse-Fin ».

Vente de viabilisation de parcelles constructibles propriété de la commune

- Ventes 2019
 - 2 parcelles à Buix
 - 1 parcelle à Montignez
- 1 réservation en 2020 à Buix
- restent disponibles
 - à Buix : 2 parcelles viabilisées, 4 parcelles non viabilisées
 - à Montignez : 1 parcelle viabilisée, 1 parcelle partiellement viabilisée et divisible.

Site internet de la commune

- Février 2020, décision de le renouveler
- Fin mars 2020: appel à candidatures locales
- Début mai 2020: rencontre des candidats et décision
- Juin 2020: constitution d'un groupe de futurs usagers: un membre des groupes des jeunes de chaque village
- Lundi prochain: début des travaux

Triage forestier

- Passage depuis le 1.1.2020 au mode de fonctionnement dit du « pot commun » suite à l'approbation de tous les partenaires
- Finances actuellement saines
- Plusieurs problèmes forestiers: dépérissement des hêtres et bostryche sur les épicéas
- Problèmes commerciaux: engorgement du marché des feuillus de basse qualité et des résineux

Piste cyclable Grandgourt-Buix

- Projet cantonal avec « à-côtés » intéressants pour la commune
- Elargissement par endroits du lit de l'Allaine
- Renaturation des berges
- Mise en valeur d'éléments archéologiques
- Apport touristique (place de pique-nique)
- Hélas, déjà des abus (automobiles)!

Commission intercommunale des berges de l'Allaine

- Application des nouvelles lois et ordonnance sur les eaux
- Mesures de protection contre les crues
- Financement de l'entretien des berges
- Rapports finaux approuvés par le canton
- Activités concrètes dès le mois d'août

Guy Theurillat : concernant le règlement communal et les incompatibilités, est-ce que le travail de notre cantonnier est compatible avec celui du secrétaire communal ?

Thierry Créatin : il n'y a pas d'incompatibilité car le secrétaire ne décide pas. Il met en œuvre les décisions du Conseil communal. Il transmet la position du Conseil communal à la population.

Yves Lièvre, conseiller communal :

Bilan des restructurations concernant la gestion des déchets

- Toutes les démarches entreprises actuellement sont discutées avec le service de l'ENV représenté par Messieurs Baderstcher et Gaudreau afin de correspondre à la future loi cantonale sur les déchets.
- Pour les déchets verts compostables : la prestation est garantie par la famille Etique de Montignez avec leur biogaz. Les retours des citoyens ainsi que de la famille Etique sont très bons.
- Concernent les déchets de branchage et taille : la prestation est garantie par l'entreprise Fleury Démontage de Montignez. Là aussi le fonctionnement est bon. Pour l'environnement cette manière de procéder est bonne car les déchets sont valorisés sur place.
- Un grand merci à ces deux prestataires pour le travail effectué.

Conteneurs semi-enterrés

- Courant 2010, toutes les communes du district ont délégué la gestion des déchets urbains combustibles (DUC) et son financement au SIDP.
- Le 1^{er} janvier 2011 a été introduit la pratique généralisée des sacs taxés.
- Au 1^{er} juillet 2020, 48 moloks sont installés sur un total d'environ 180 à poser dans tout le district.
- Pour l'ensemble du district, cela représente une diminution d'env. 1'200 h de camion par année et environ Fr. 220'000.-.
- L'avenir de la carrière du Crèzane est en discussion en parallèle avec le projet de regroupement des moloks et de l'éco-point de Courtemaîche.
- Concernent les questions liées aux Moloks que j'ai eues ! Il n'y a pas de village privilégié dans la commune. Les habitants des trois villages paient des impôts. Les personnes qui sont dans l'incapacité de se déplacer pour l'élimination de leur sac poubelle doivent s'annoncer à l'administration ou à moi-même. Une solution sera trouvée en privilégiant l'entraide de voisinage ou la famille. La COVID-19 qui sévit actuellement nous montre régulièrement des gestes solidaires.
- Dernièrement une remarque m'a été faite que le conseiller était au service de la population, C'est totalement exact mais au service n'est pas synonyme d'esclave. J'essaie d'être le plus disponible possible mais j'estime pouvoir bénéficier de quelques samedis sans contrainte communale.

Thierry Crétin, maire :

Finances / administration

- Le déficit chronique se monte à env. 120'000.- par année.
- Nous sommes à la recherche d'économies.
- Lors de l'assemblée du budget 2020, nous avons augmenté la taxe cadastrale, soit un revenu supplémentaire de l'ordre de Fr. 10'000.-
- Jean-Pierre Brugnerotto a fait valoir son droit à la retraite pour les vacances 2021. Cela nous a amené à réfléchir à une réorganisation de l'administration.
- Elle n'est pas actuellement surdotée en personnel. A titre d'exemple Michèle Cerf est à 50 % alors que pour une taille égale les autres communes ont un receveur entre 70 % et 75 %.
- Mais des tâches vont se numériser : permis d'établissement, permis de construire, le scannage, etc.
- Nous allons mettre le poste de J.-Pierre Brugnerotto au concours à 80 % alors qu'il est actuellement salarié à 95 %.

Voirie - bâtiments

- Daniel Garcia Galvez remplace Ernest Monin. Il est occupé à un taux de 70 % à 80 %
- Mélanie Coubat est également en arrêt maladie. Elle s'occupe des bâtiments de Buix et Montignez.
- Réflexion afin d'optimiser ces deux postes et trouver aussi des économies dans ces deux secteurs.

Réfection des chemins

- Entretien à payer par les citoyens et par les exploitants agricoles
- La commission des chemins va se remettre au travail
- Des agriculteurs ont été intégrés à cette commission
- Actuellement, la réfection des chemins est financée par les impôts
- Fixer une taxe qui permet d'assurer un entretien correct des chemins
- Cette commission est menée par Pierre Clavel et Yves Lièvre.

Entretien des berges

- Une commission intercommunale a été constituée
- Les travaux sont maintenant connus
- Investissements nécessaires pour la commune : Fr. 1'400'000.-, y compris pour La Vallatte
- Un règlement sera mis en place. La taxe permettra de régler exclusivement les coûts liés aux travaux et à l'entretien.
- Cette commission est menée par Pierre Clavel.

Energie – bâtiments

- On a des anciens bâtiments dans les trois villages, à part l'école de Montignez
- Le coût des énergies est très élevé.
- Jusqu'en juin 2021, nous devons analyser nos bâtiments
- Nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé dans ce domaine
- Quel sera l'avenir de nos bâtiments ?
- Est-il normal de louer la salle polyvalente de Courtemaîche pour 60 personnes quand on connaît le coût du chauffage ?
- Ou faut-il les diriger dans la salle de Montignez qui est plus petite et donc moins gourmande en énergie ?
- Le Conseil communal doit encore prendre des décisions
- Il est probable que nous fassions appel à des citoyens pour nous épauler.
- Il y a des projets à Bure et Courchavon qui coûtent plus de Fr. 1'000'000.- chacun pour obtenir le label minergie. Imaginez le coût pour l'ensemble de nos bâtiments.

Commission des finances

- Dans le cadre de MCH2, nous avons l'obligation d'avoir un plan financier
- Que pouvons-nous nous permettre ces prochaines années en termes d'investissements ?
- Jean-Pierre Brugnerotto a accepté de faire partie de cette commission. J'en serai également membre ainsi que Michèle Cerf. Nous pourrions aussi nous appuyer sur notre fiduciaire.
- Nous espérons pouvoir vous présenter ce plan financier lors du budget 2021.
- Le travail ne manque pas.
- Mais on fait avec. Cela fait partie du mandat que nous avons accepté.

COVID-19

Je tiens à remercier :

- L'administration communale pour les efforts fournis durant cette période
- Les conseillers communaux qui se sont investis dans les différents projets
- Daniel Fleury et son équipe du magasin pour leur soutien à la population
- Angéline Ruchti a pris contact avec les personnes seules âgées de plus de soixante ans pour connaître leur situation et leur apporter notre aide si nécessaire
- Nous avons pu constater une belle solidarité entre les citoyens et voisins
- Nous avons acheté des masques par l'intermédiaire du SIDP. Une partie a été distribuée gratuitement aux entreprises et indépendants de notre commune.
- Les finances publiques vont souffrir de cette situation ces prochaines années.
- L'ORP a vu ses dossiers augmenter de 50 %.

Conclusion

- Nous devons investir durablement, écologiquement, intelligemment.
- Plus de 45 citoyens sont membres de commissions communales.
- Nous allons de plus en plus impliquer les citoyens : commission des chemins, commission des berges, site internet, cabanes forestières, etc.
- Nous comptons sur vous pour nous épauler.
- Merci de votre attention.

Les propos de M. le maire sont applaudis.

Robert Prongué : quand pensez-vous installer les défibrillateurs ?

Angéline Ruchti : nous avons été dans l'obligation de reporter cette installation au 2^{ème} semestre de cette année. Une formation sera donnée aux citoyens intéressés.

Marylaure Berthold : vous avez reçu une pétition concernant la 5G. Quelle suite y donnera le Conseil communal et quelle est votre position ?

Thierry Crétin : nous avons accusé réception de cette pétition. Si une demande d'installation nous est faite sur un bâtiment communal, nous pourrions dire non. Pour le moment, nous n'avons reçu aucune sollicitation concernant une éventuelle antenne sur le bâtiment polyvalent de Buix.

Si un tel projet est prévu sur un bâtiment privé, le Conseil communal peut donner un préavis négatif.

Dans tous les cas, nous appliquerons un principe de précaution. Nous communiquerons notre position si nous devons être sollicités.

Les dernières élections fédérales ont fait apparaître une vague verte à Berne. Si vous souhaitez faire évoluer les choses, vous pouvez aussi intervenir à cet échelon.

Michel Martinoli : certaines communes fusionnées ont modifié leurs panneaux aux entrées de leur village. Le nom du village est inscrit en grand alors que le nouveau nom de la commune est écrit en plus petit. Vous êtes-vous déjà penchés sur ce sujet ? A la Baroche, certains panneaux ont été changés. D'autres ont été modifiés.

Daniel Fleury : nous n'avons pas encore abordé ce sujet. Nous le ferons.

Michel Martinoli : j'espère que nous aurons des nouvelles dans une prochaine assemblée.

Michel Martinoli : en ma qualité de cantinier du FC Courtemaîche, j'ai pu constater que si la halle est louée en même temps le petit chemin d'accès à notre cantine est souvent impraticable.

Je suis intervenu plusieurs fois pour demander à ce qu'on enlève des voitures. Est-il envisageable de faire un marquage au sol pour que ce chemin d'accès puisse être utilisé en tout temps ?

Yves Lièvre : oui, ce sera fait par la voirie. Nous prévoyons une interdiction de parquer depuis la sortie de l'abri PC jusqu'aux escaliers donnant accès au terrain de football.

Jacques Prongué : peut-on mettre une zone 30 km / h à la « Vie du Haut » à Buix ?

Daniel Fleury : une commission ad hoc a été mise en place. Elle va définir tous les points dangereux dans la commune. Mais on ne peut pas faire ce que l'on veut. Nous dépendons de beaucoup de lois.

Edgar Theurillat : la logique voudrait que les moloks soient posés dans différents endroits dans le village. On m'a dit qu'à Courtemaîche il est prévu 4 moloks et qu'ils seraient tous au même endroit.

Yves Lièvre : nous avons beaucoup prospecté pour trouver un endroit idéal. Il n'est pas possible de les poser en zone agricole par exemple. Nous allons certainement les aménager à côté de la déchetterie actuelle. Effectivement les 4 à la même place.

Joël Pape : vous touchez des subventions pour l'entretien du cimetière de Buix ? Il n'était pas entretenu le 25.06.2020, c'est une honte.

Yves Lièvre : nous avons du retard dans certains travaux car le tracteur-tondeuse est tombé en panne. Nous avons un devis pour le réparer de Fr. 3'500.- à Fr. 4'000.-. Faut-il le réparer ou en acheter un nouveau ? Le Conseil communal décidera prochainement.

Joël Pape : et le débroussaillage des bords de chemins ? La voirie s'est arrêtée sur le viaduc. Ils n'ont pas fauché jusqu'au bout du chemin. Est-ce que le cantonnier connaît les limites de la commune ou pas ?

Yves Lièvre : je me renseignerai et vous informerai.

Dominique Voirol : si vous faites des marquages au sol, pensez aussi à la place devant l'école à Buix.

Yves Lièvre : c'est prévu. Cela se fera prochainement.

J.-Pierre Brugnerotto : je souhaite revenir sur l'intervention de Guy Theurillat par rapport à des incompatibilités de fonction.

Il peut y avoir incompatibilité entre un élu et un employé communal. Par exemple si le responsable des finances et la receveuse communale sont de la même famille. Mais pas entre deux employés communaux qui ne sont pas du tout liés par leur travail.

Je rappelle que nous avons vécu pendant de nombreuses années où deux personnes de la même famille étaient salariées en même temps par la commune. Durant la même période un autre membre de leur famille était conseiller communal.

Depuis 1995, je n'ai raté que deux assemblées communales. C'était en 2009. Je ne me souviens pas Guy que tu te sois inquiété de cette problématique.

Henri Erard : les règles d'hygiène et de respect des distances liées à la pandémie actuelle sont toujours en vigueur. Elles vont certainement être valables encore plusieurs mois.

Les nouveaux cas proviennent de personnes qui n'ont pas respectées les règles. Merci de rester vigilants.

La parole n'étant plus demandée, Henri Erard, président, clôt la séance à 22 h 00

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

Le secrétaire :

Henri Erard

J.-Pierre Brugnerotto